

NOTICE TELESERVICES : Déclarer la DNS

Sommaire

Som	maire	1
Obje	et de la notice	3
Ăqu	ii s'adresse cette notice ?	3
Pré-	requis	3
Le g	uide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration DNS	4
1.	Se connecter sur http://www.impots.nc/	4
2.	Accéder à l'espace fiscal	5
3.	Accéder au service « Déclaration DNS »	8
4.	Saisir les données	9
	Pour une saisie manuelle	9
	Pour une soumission de fichier	12
4.	Transmettre une déclaration DNS	16
Rect	ifier une déclaration après transmission	18
Gest	ion des brouillons pour une saisie ultérieure	19
1.	Afficher la liste des brouillons	20
2.	Voir une déclaration DNS en brouillon	21
3.	Modifier une déclaration DNS en brouillon	21
4.	Supprimer une déclaration DNS en brouillon	. 22
5.	Transmettre une déclaration DNS en brouillon	. 22
6.	Notification par mail quand la déclaration est en brouillon	22
Expl	lication des différents messages d'erreurs possibles	. 23
1.	Contrôles sur l'extension et la taille du fichier de données	. 23
	Contrôle sur l'extension du fichier	23
	Contrôle sur la taille du fichier	23
2.	Contrôle de format sur fichier « .txt »	23
	Contrôle sur la longueur des lignes	. 23
	Contrôle sur l'exercice	. 23
	Contrôle sur le numéro CAFAT du salarié	. 23
	Contrôle sur la date de naissance	23
	Contrôle sur la date d'embauche	24
	Contrôle sur la date de débauche	. 24
	Contrôle sur le montant des salaires versés	24
	Contrôle sur le montant des cotisations CES versées	. 24
	Contrôle sur le montant des fractions de prime versées	. 24
	Contrôle sur le montant des primes d'éloignement versées	. 24
	Contrôle sur le nombre d'heures travaillées	. 24
	Contrôle sur la classification de l'emploi	25
	Contrôle sur le montant des avantages en nature versés	25
	Contrôle sur le montant des heures supplémentaires exonérées	. 25
	Contrôle sur le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérées	25
	Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle	25
3.	Contrôle de format sur fichier « .csv »	25



Contrôle sur le nombre de zones par ligne	. 25
Contrôle sur l'exercice	. 26
Contrôle sur le nom du salarié	. 26
Contrôle sur le nom marital du salarié	. 26
Contrôle sur le prénom du salarié	. 26
Contrôle sur le numéro CAFAT du salarié	. 26
Contrôle sur la date de naissance	. 26
Contrôle sur la date d'embauche	. 26
Contrôle sur la date de débauche	. 27
Contrôle sur le montant des salaires versés	. 27
Contrôle sur le montant des cotisations CES versées	. 27
Contrôle sur le montant des fractions de prime versées	. 27
Contrôle sur le montant des primes d'éloignement versées	. 27
Contrôle sur le nombre d'heures travaillées	. 27
Contrôle sur la classification de l'emploi	. 27
Contrôle sur le montant des avantages en nature versés	. 28
Contrôle sur le montant des heures supplémentaires exonérées	. 28
Contrôle sur le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérées	. 28
Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle	. 28
4. Contrôle de cohérence	. 28
Contrôle sur l'exercice	. 28
Contrôle sur le numéro CAFAT	. 28
Contrôle sur l'attribution du numéro CAFAT	. 29
Contrôle sur le numéro CAFAT	. 29
Contrôle sur la date de naissance	. 29
Contrôle sur la date d'embauche	. 29
Contrôle sur la date de débauche	. 29
Contrôle sur la chronologie	. 29
Contrôle sur les chevauchements de période	.30
Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle	.30
Générer le fichier de données	. 30
Autre notices	. 30



Objet de la notice

Cette notice explique comment déclarer en ligne une Déclaration Nominative des Salaires (DNS).

Le service mis en place permet de saisir une déclaration DNS :

- soit manuellement

- soit en soumettant un fichier txt ou csv de données qui permettra de pré-renseigner automatiquement la déclaration

A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse principalement aux travailleurs indépendants ou aux sociétés qui versent des salaires ou autres rémunérations et aux personnes établissant les déclarations DNS pour le compte de sociétés.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

1- disposer d'un compte personnel

voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations.

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »

voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » »

Si la déclaration concerne un tiers par exemple dans le cadre de votre société ou d'une société tierce : 3- disposer d'une délégation pour le compte d'une entreprise avec le service « Déclaration DNS » activé

voir la notice « Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers ».

Si la déclaration concerne votre compte personnel par exemple dans le cadre de votre patente : 3- vérifier que le service « Déclaration DNS » est bien activé pour votre utilisateur dans le menu « Gérer les délégations ».

Pour générer le fichier de données permettant de pré-remplir la déclaration DNS, il faut disposer d'une application informatique permettant la génération d'un fichier de données au format défini par <u>le cahier</u> <u>des charges</u> (cf. partie « <u>Générer le fichier de données</u> »).



Le guide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration DNS

1. Se connecter sur http://www.impots.nc/

Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).

NC Connect		
	Se connecter	Créer un compte NC Connect
	Vous avez été redirigés ici pour vous connecter avec NC Connect	Accédez aux services publics en ligne de Nouvelle- Calédonie avec un seul nom d'utilisateur et mot de
	Votre email	passe. NC Connect est conçu pour protéger votre vie privée et votre sécurité.
	Votre mot de passe 📀	Créer un compte
	Mot de passe oublié ? Se connecter	

Cliquer sur le bouton « Se connecter »



2. Accéder à l'espace fiscal

La page suivante est affichée :



- Cliquer sur le bouton violet « Effectuer des démarches » si vous voulez transmettre une DNS dans le cadre de démarches pour un tiers.
- Cliquer sur le bouton vert « Effectuer vos démarches » si vous voulez transmettre une DNS dans le cadre de vos démarches personnelles.

Note :

- le fonctionnement est le même si la déclaration concerne votre situation personnelle en tant que travailleur indépendant ou si la déclaration concerne un tiers à la seule différence que les pages sont affichées soit en vert soit en violet.



> Cliquer sur le bouton violet « Effectuer des démarches ».

La page de recherche de tiers est affichée :

DSF Direction des Serv Fiscaux	vices	U Fis	OS DÉMAI CALES EX	RCHES Migne		14
n Accueil		Démarches personnelles)émarches po	ur un tiers	
	Accueil Démarc	hestiers				
	Recherche	er par RID ou par Nom / Raison sociale pour effe	ctuer une démarche			
	RID	Nom / Raison Sociale	Mois de clôture		Rec	hercher
	RID	Nom / Raison sociale	Mois clôture	Date d'ajout	Administrateur	Action _{Voir}
	0113175 SARL 11	78029AQUTIJV (RUVMVFPVVCSYLMQMZIPTOJ	Septembre	13/01/2014	Principal	9
	9005513 SEP SOC	XETE X	Décembre	09/01/2014	Principal	9
	Affichage de 1 à 2 su	r 2 .		Nombre	d'éléments par page	e 10 💌
					Une seule page	e trouvée
Mentions légales - 3.0.0rc12						

Note :

- si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche.



> Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez faire une déclaration.

Le dossier du tiers est affiché :





8. Accéder au service « Déclaration DNS »

> Dans le bloc « Déclarer », cliquer sur le lien « Déclaration DNS »



Notes :

- il est aussi possible de cliquer sur le lien « Cliquer ici pour déclarer » d'une échéance échue ou à venir de la liste.

- les échéances échues sont affichées en rouge et les échéances à venir sont affichées en jaune ou en bleu. La page suivante est affichée :

Accueil	Démarches pers	sonnelles	Démarches pour un tiers
Acc	ueil Démarches tiers 1179897YRUKWIU D	éclaration DNS Saisir une no	uvelle déclaration
EUF	RL 1179897YRUKWIU (04301)	73)	
Мо	de Formulaire V	/alidation	
Saisi	ir une nouvelle déclaration		
	Type de déclaration :	Soumission fichier 🛞 Saisi	e manuelle
	Année*		
	Nom du contact M 1	1002604HFHEUKV Nahiyyrle	-k
	Tél. du contact		
	Etape suivante	Enregistrer le brouillon et y	revenir plus tard Annuler

Notes :

- le fonctionnement est le même si la déclaration DNS concerne votre espace personnel à la différence que les pages sont affichées en vert.

- cette page « Saisir une nouvelle déclaration » est affichée dans le cas où aucune déclaration n'a été créée en brouillon. Si ce n'est pas le cas, la page « Liste des déclarations en brouillon » est affichée (voir la partie « <u>Gestion des brouillons</u> » pour plus d'informations sur cette dernière). Vous pouvez soit modifier la déclaration en brouillon soit établir une nouvelle déclaration sur une autre période.



4. Saisir les données

Pour une saisie manuelle

- Cocher le bouton radio « Saisie manuelle », puis sélectionner une période dans la liste des périodes proposées. Vous avez la possibilité de communiquer à l'administration les coordonnées d'une personne à contacter en cas de problème.
- Cliquer sur le bouton « Etape suivante »

La page suivante est affichée :

DSF Direction des Service Fiscaux	es Other	VOS Fisca	S DÉMARCHES ALES EN LIGNE	
n Accueil	Démar	ches personnelles	Démarches pour un tie	rs
	Accueil Démarches tiers 1179897YRU	KWIU Déclaration DNS Sa	aisir une nouvelle déclaration	
E	EURL 1179897YRUKWIU (0430173)		
	Mode Formulaire	Validation)	
E	Déclaration DNS pour la période Filtres	e du 01/01/2018 au 31/1	12/2018	
	Nom		Prénom(s)	
	N° CAFAT	c	Classification Tous V	
	Aucun salaire déclaré 🔲 Dé	jà employé en 2017 📃 🛛 N	louvel employé en 2018 🔲	Rechercher
L	iste des déclarations salarié			
	+ Saisir un nouveau salarié	+ Importer des salariés d	e l'année précédente	
	Nom N° CAFAT Class. emplo	, Date d'embauche / Date débauche	Nb heures Salaires déclarés	Actions Voir Modif. Suppr.
A	ffichage de 1 à 10 sur 0		Nombre d'élémen	ts par page 10 🔻
<	Etape précédente Etap	e suivante 📄 En	Au registrer le brouillon et y revenir plus ta	icune page trouvée rd



> Cliquer sur le bouton « Saisir un nouveau salarié » pour déclarer les salaires versés à un salarié

La page suivante est affichée :

Accueil Démarches tiers 1178020_ALL	OCFIS (XZA) Déclaration DNS	Saisir un r	nouveau salarié	
SARL 1178020_ALL OCFIS	S (XZA) (0100834)			
Saisir un nouveau salarié				
Numéro CAEAT*			Vérifier	Rechercher
Numero CAPAT				
Nom de naissance*				
Nom marital				
Prénom(s)				
Date de naissance [*]				
Date d'embauche				
Date de débauche				
Nombres d'heures				
Classification de l'emploi		~		
Rémunérations nettes		0		
Avantages en nature		0		
Primes d'éloignement		0		
Fraction primes		0		
Heures supp. exo.		0		
Primes exceptionnelles exo.		0		
Rémunérations brutes		0		
				* Champs obligatoires
	Annuler			

Après avoir saisi un numéro CAFAT valide, et cliqué sur « Vérifier », il est possible de saisir les différents informations concernant le salarié (De « Date d'embauche » à Rémunérations brutes de primes »).

L'opération précédente est à répéter autant de fois qu'il y a de salariés à déclarer.



Notes :

- il est possible de pré-remplir le formulaire avec la liste des salariés déclarés lors de l'exercice précédent en cliquant sur le bouton « Importer les salariés de l'exercice précédent ». Il ne restera alors qu'à saisir, pour chaque salarié importé, les montants versés durant l'exercice. Cliquez sur « Saisir un nouveau salarié » pour ajouter les salariés embauchés au cours de l'année.

Lorsque les informations sur le salarié sont complétées, cliquez sur « Valider ». La liste des salariés s'affiche comme ci-dessous. Il est possible de consulter, modifier ou supprimer la déclaration d'un salarié en

cliquant sur les pictogrammes

🙆 du formulaire.

Il est possible de filtrer la liste des salariés en fonction de plusieurs critères.

> Une fois que tous les salariés ont été saisis, cliquer sur le bouton « Suivant »

La page suivante est affichée :

DSF Direction des Se Fiscaux	Prvices VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNIF
n Accueil	Démarches personnelles Démarches pour un tiers
	Accueil Démarches tiers SOCIETE X Déclaration DNS Salsir une nouvelle déclaration
	SEP SOCIETE X (9005513)
	Mode Formulaire Validation
	Déclaration DNS pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	Récapitulatif de la déclaration :
	 Nombre de salariés : 1 Total des salaires : 1 Total des avantages en nature : 2 Total de la CES : 3 Total des primes d'éloignement : 4 Total des fractions de prime : 5
	Si ce récapitulatif n'est pas conforme à vos attentes, vous pouvez toujours revenir au formulaire en cliquant sur le bouton Retour.
	Si vous avez un commentaire sur votre déclaration ou un message à faire parvenir à l'administration, merci de le saisir dans le cadre ci- dessous.
Mentions légales - 3.0.0rc12	Si ce récapitulatif est conforme à vos attentes, la procédure de saisie du formulaire DNS est maintenant terminée. Vous pouvez transmettre directement cette déclaration à la direction des services fiscaux, ou, l'enregistrer en tant que brouillon si vous avez encore des modifications à y apporter. Retour Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard Transmettre

Sur cet écran, il est possible de saisir un commentaire à destination de l'administration.



Pour une soumission de fichier

- Cocher le bouton radio « Soumission fichier », puis sélectionner une période dans la liste des périodes proposées. Vous avez la possibilité de communiquer à l'administration les coordonnées d'une personne à contacter en cas de problème.
- > Renseigner le chemin vers le fichier de données extrait de votre logiciel de paie et cliquer sur « Suivant »

Note :

- il est possible que des messages de notification s'affichent (voir « <u>Explications des différents messages</u> <u>d'erreurs possibles</u> » pour plus d'informations)

1. Dans le cas où le fichier comporterait des erreurs dans le format des données, l'écran suivant sera affiché :

DSF Direction des Fiscaux	Services
Accueil	Démarches personnelles Démarches pour un tiers
	Accueil > Démarches tiers > SOCIETE X > Déclaration DNS > Saisir une nouvelle déclaration
	SEP SOCIETE X (9005513)
	Mode Contrôle format Contrôle cohérence Formulaire Validation
	Déclaration DNS pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 Résultat du contrôle de formatage du fichier :
	Certaines informations sont mal formatées : Afficher/Masquer les erreurs
	 □ Ligne n*2 La ligne ne fait pas 300 caractères comme spécifié dans le cahier des charges □ Ligne n*3 □ Ligne n*4 ⊥ Exercice doit être compris entre 2011 et 2014 ① Ligne n*5 □ Ligne n*6 □ Ligne n*7 □ La date de naissance n'est pas au format JJMMAAAA ② Ligne n*8 □ Ligne n*9 □ Ligne n*10 □ Ligne n*12 □ Ligne n*16 □ Ligne n*18 ○ Ligne n*12 □ Ligne n*16 □ Ligne n*20 □ Ligne n*21 □ Ligne n*23 □ Ligne n*26
	Merci de corriger les erreurs de format de votre fichier et de charger le fichier corrigé avant de passer à l'étape suivante.
Mentions légales - 3.0.0rc12	Retour Annuler

Dans ce cas, il faut corriger les erreurs de format indiqué par le rapport d'erreur et soumettre à nouveau le fichier.



Note : - pour le détail des différents messages d'erreur, voir « <u>Explications des différents messages d'erreurs</u> <u>possibles</u> »

2. Dans le cas où les données renseignées dans le fichier de données seraient incohérentes, l'écran suivant sera affiché :

Accueil	Démarches personnelles Démarches pour un tiers
	Accueil > Démarches tiers > SOCIETE X > Déclaration DNS > Saisir une nouvelle déclaration
	SEP SOCIETE \times (9005513)
	Mode Contrôle format Contrôle cohérence Formulaire Validation
	Déclaration DNS pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	Résultat du contrôle de cohérence des données :
	Certaines informations sont incohérentes : Afficher/Masquer les erreurs
	 Ligne n*5 Ligne n*7 Ligne n*8 Ligne n*9 Ligne n*11 Ligne n*13 Ligne n*14 Ligne n*15 Ligne n*18 Ligne n*18
	Les lignes de votre fichier de données comportant des incohérences ne seront pas importées dans le formulaire. La saisie devra alors être faite manuellement. Vous avez la possibilité de corriger votre fichier de données et de nous soumettre la nouvelle version

Dans ce cas, seules les lignes cohérentes du fichier de données sont intégrées au formulaire. Pour continuer vers le formulaire et corriger manuellement les lignes incohérentes, cliquer sur « Suivant ». Pour soumettre un nouveau fichier de données corrigé, cliquer sur « Retour ».

Note :

 pour le détail des différents messages d'erreur, voir « <u>Explications des différents messages d'erreurs</u> possibles »

- si le fichier de données soumis fait plus de 1000 lignes, le rapport d'erreur ne sera pas affiché directement à l'écran. Il sera envoyé par email une fois que l'analyse aura été faite (5 minutes de délai maximum).



3. Dans le cas où le format et le contenu du fichier sont corrects, l'écran suivant sera affiché :

DSF Direction des Serv Fiscaux	ices			VOS DÉ FISCALES	MARCH EN LIC	IES SNIF		17
Accueil		Dé 🔒	marches personn	elles	😚 Démarci	hes pour un tiers		
	Accueil 📏 Démarches tier	s SOCIETE	X 👌 Déclaration DNS	Saisir une nouvelle dé	claration			_
	SEP SOCIETE X	((<mark>9005</mark> 5	13)					
	Mode	Contrôle fo	rmat Contr	ôle cohérence For	mulaire	Validation		\supset
	Déclaration DNS pour Filtres	la période	e du 01/01/2013 a	au 31/12/2013				
	Na	m		Préno	n(s)			
	N° CAF/	4T		Classifica	ntion Tous	~		
	Aucun salaire décla	ré 🗌	Déjà employé en 2	012 🔲 Nouvel en	nployé en 2013		Red	chercher
	Liste des déclaratio	ns salarié	•					
	Nom	N° CAFAT	Class. emploi	Date d'embauche / Date débauche	Nb heures	Salaires déclarés	Aı Voir A	ctions Aodif. Suppr.
	ADI LINDA	0249700	Cadre et ingénieur	09/05/2007	1567	123 456 789	9	
	AMAT GHISTA	0179638	Agent de maîtrise	01/04/2013 / 01/06/2013	1735	123 456 789	٩	2
	ANGONIN DENIS	0210255	Technicien	01/08/2008	1800	123 456 789	9	
	ARESKI-ADOUR FRANCK	0101095	Cadre et ingénieur	23/04/2007	1567	123 456 789	9	
	BERGER PIERRE- EMMANUEL	0224129	Cadre et ingénieur		500	123 456 789	9	
	BIGARD KAY	0098999	Cadre et ingénieur	01/02/2000	500	123 456 789	9	
	DENION ANNIE	0456161	Agent de maîtrise	01/02/2010 / 01/10/2013	500	123 456 789	0,	
	Affichage de 1 à 7 sur 7				٨	lombre d'éléments	par pag	ie 10 💌
	+ Saisir un nouveau s	alarié				Une se	ule pag	je trouvée
	Retour Suiv	rant	Annuler					

Toutes les données contenues dans le fichier de données sont intégrées dans le formulaire. Il est possible de rajouter manuellement de nouveaux salariés ou de modifier des salariés issus du fichier de données.

Une fois que tous les salariés ont été saisis, cliquer sur le bouton « Suivant »

La page suivante est affichée :



DSF Direction des Ser Fiscaux	vices VOS DÉMARCHES FISCALES FALLICALE
In Accueil	Démarches personnelles Démarches pour un tiers
	Accueil > Démarches tiers > SOCIETE X > Déclaration DNS > Saisir une nouvelle déclaration
	SEP SOCIETE X (9005513)
	Mode Formulaire Validation
	Déclaration DNS pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	Récapitulatif de la déclaration :
	 Nombre de salariés : 1 Total des salaires : 1 Total des avantages en nature : 2 Total de la CES : 3 Total des primes d'éloignement : 4 Total des fractions de prime : 5
	Si ce récapitulatif n'est pas conforme à vos attentes, vous pouvez toujours revenir au formulaire en cliquant sur le bouton Retour.
	Si vous avez un commentaire sur votre déclaration ou un message à faire parvenir à l'administration, merci de le saisir dans le cadre ci- dessous.
	Si ce récapitulatif est conforme à vos attentes, la procédure de saisie du formulaire DNS est maintenant terminée. Vous pouvez
	transmettre directement cette declaration a la direction des services liscaux, ou, renregistrer en tant que prouilion si vous avez encore des modifications à y apporter.
	Retour Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard Transmettre
Mentions légales - 3.0.0rc12	

Sur cet écran, il est possible de saisir un commentaire à destination de l'administration.



t. Transmettre une déclaration DNS

Après l'étape « <u>Saisir les données pour une saisie manuelle</u> » ou « <u>Saisir les données pour une soumission</u> <u>de fichier</u> », la déclaration est en « brouillon », il est alors possible de la modifier, de la supprimer ou de la transmettre définitivement.

Voir « Gestion des brouillons > Transmettre une déclaration DNS en brouillon ».

<u>C'est à l'issue de cette transmission que votre déclaration est considérée comme déposée et que la déclaration sera accessible par l'administration.</u> La transmission est définitive, il ne sera plus possible d'apporter des modifications.

> A l'étape « Validation » de la déclaration DNS, cliquer sur le bouton « Transmettre »

Note :

- la déclaration peut être préparée par une personne par exemple un expert-comptable, le document est alors en brouillon, puis transmis à l'administration par une autre personne par exemple le représentant légal de la société. L'ensemble des intervenants reçoivent une notification par email pour les informer de la prise en compte du dépôt.

L'accusé de réception affiché :



Note :

- il est conseillé d'enregistrer cet accusé de réception et de l'archiver.



La déclaration est maintenant définitivement transmise et consultable dans la rubrique « Consulter > Documents » :

DSF Direction des Se Fiscaux	Pervices VOS DÉMARCHES FISCALES EN LICANE
Accueil	Démarches personnelles Démarches pour un tiers
Déclarer Liasse IS Déclaration TSS Déclaration BAV IS Déclaration DNS (2) Consulter	Accueil Démarches tiers SOCIETE X Documents Liste des documents SEP SOCIETE X (9005513) Filtres Impôts Tous Recrcice Tous Auteur Tous Liste des documents Liste des documents
Documents	Code document Impôt Exercice Description Date Auteur Id opération Taille Action
Paiements Synthèse IS	Voir Annexes DECLA-DNS DNS 2013 Déclaration DNS pour la pér 13/01/2014 M X Jean 322936846466 13 Ko 🔍
Synthèse TSS Synthèse DNS	Affichage de 1 à 1 sur 1 Nombre d'éléments par page 10 💌
	Une seule page trouvée



Rectifier une déclaration après transmission

Si vous avez déjà transmis une déclaration DNS (via un dépôt papier ou via les téléservices) et que vous avez besoin d'y corriger des erreurs, il est possible de transmettre une seconde déclaration. Si la date limite de dépôt est échue, les modifications ne seront acceptées que dans les 100 jours passés celle-ci.

Dans le cas d'une rectification d'une déclaration après transmission, il est possible :

- soit de compléter la déclaration déjà transmise ;
- soit de créer une nouvelle déclaration qui remplacera la précédente.

Le choix se fait au moment de la sélection de la période via la boîte de dialogue suivante :

🔺 Une déclaration DNS a déjà été déposée po	ur la période sélectionnée. Que souhaitez-vous faire ?
 Compléter le formulaire déjà déposé Créer une nouvelle déclaration qui remplacera 	la précédente
Valider	Annuler



Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure

La modification d'une déclaration est disponible tant que la déclaration est en brouillon.

<u>Dès que les modifications sur le brouillon sont terminées, il faut alors transmettre la déclaration.</u> <u>Tant que cette déclaration en brouillon n'est pas transmise (cf. partie « Transmettre une déclaration DNS »), l'administration considérera que vous êtes défaillant pour votre obligation déclarative.</u> (voir partie <u>Transmettre une déclaration DNS</u> pour plus de détails)

Notes :

- le brouillon n'est visible qu'aux personnes disposant d'une délégation du service « Déclaration DNS » pour ce tiers. L'administration ne peut pas accéder à cette déclaration et n'est pas informée qu'une déclaration en brouillon a été remplie.

- lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification pour non dépôt sera envoyée par email 15 jours avant la date limite de dépôt puis tous les 15 jours.



1. Afficher la liste des brouillons

> Dans le menu de gauche, cliquer sur « Déclaration DNS (X) », *X* étant le nombre de brouillons créés.

La déclaration en brouillon est affichée avec un rappel de l'exercice concerné, la date d'enregistrement du brouillon ainsi que l'auteur du brouillon :

DSF Direction des S Fiscaux	Services		VOS Z FISCAL	DÉMARCHES ES EN LIGNE	4		MX	Jean 🗸	
Accueil	Dén	narches personne	elles	Démarches po	ur un tiers	3			
Déclarer Liasse IS Déclaration TSS Déclaration BAV IS Déclaration DNS (2)	Accueil Démarches tiers SOCIETE SEP SOCIETE X (900557 Liste des déclarations en brou Pour transmettre une déclaration lorsqu'a Les déclarations déjà transmises sont co	 Déclaration DNS 13) uillon elle est complète, cli onsultables en cliqu) Liste des déclar quer sur l'icône "T ant sur "Consulter	ations en brouillon rans.". ' > Documents" dans la ban	re de gauch	ie.			
	Description	Exercice	Date	Auteur	Actions				
					Voir	Modif.	Suppr.	Trans.	
Consulter	Déclaration DNS - Période du 01/01/20	2013	10/01/2014 07:23	M X Jean	Q		8		
Documents	Déclaration DNS - Période du 01/01/20	2014	10/01/2014 07:23	M X Jean	٩		8		
Synthèse IS Synthèse TSS	+ Saisir une nouvelle déclaration								

Au survol de la ligne du tableau, une info-bulle affiche en bas à droite de la page le nom de l'auteur de la déclaration avec la date et l'heure de création, ainsi que l'auteur de la dernière modification avec la date et l'heure de dernière modification :

Créé par : M X Jean, le 13/01/2014 07:08
Modifié par : M X Jean, le 13/01/2014 07:11



. Voir une déclaration DNS en brouillon

Il est possible de voir la déclaration au format PDF.
➢ Pour cela, cliquer sur le pictogramme « Voir »

Le PDF est affiché selon le modèle suivant, vous pouvez alors le sauvegarder pour le conserver ou l'imprimer :

Fiscaux	C D	réé le : 13/01/2014 par : l ernière modification le : 1	VIX Jean 3/01/2014 par :	M X Jean					
		Déclaration	n DNS po	ur la période d	u 01/01/201	3 au 31/12/20	013		
Informatio	ns le déclarant				1	Synthèse de	e la déclaration	1	
Nom ou raison sociale :		SEP SOCIETE X	SEP SOCIETE X Nombre					7	
RID :		9005513	9005513 Tot			laires :		86	4 197 523
Nom du contact :		M X Jean			Total des av	antages en nature :		86	4 197 523
Tél. du contact :		0			Total CES :			86	4 197 523
Date de dépôt :		13/01/2014			Total des pr	imes d'éloignement	3	86	4 197 523
Type de dépôt:		Web - Transmissio	on de fichier		Total des fra	actions de primes :		86	4 197 523
Commentaire:									
				Liste des sala	aries				
Num.	cafat	1	Nom			Nom marital		Prénom(s)	
0098999		BIGARD						KAY	
Date de naissance	Date d'embauche	Date de débauche	Nb heures	Class. Emploi	Salaires	Av. en nature	CES	Primes d'éloign.	Fraction primes
13/12/1962	01/02/2000		500	Cadre et ingénieur	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789
Num.	cafat	Nom				Nom marital		Prénom(s)	
0101095		ARESKI-ADOUR						FRANCK	
Date de naissance	Date d'embauche	Date de débauche	Nb heures	Class. Emploi	Salaires	Av. en nature	CES	Primes d'éloign.	Fraction primes
14/09/1963	23/04/2007		1567	Cadre et ingénieur	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789
Num	cafat	Nom			Nom marital		Prénom(s)		
0249700		ADI						LINDA	
Date de naissance	Date d'embauche	Date de débauche	Nb heures	Class, Emploi	Salaires	Av. en nature	CES	Primes d'éloian.	Fraction primes
13/02/1983	09/05/2007		1567	Cadre et ingénieur	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789	123 456 789
	1.	l.	<u>.</u>		6	<u>1</u>		2	2.
Num cafat		Nom			Nom marital		Prénom(s)		
0210255		ANGONIN			w.5			DENIS	
Date de naissance	Date d'embauche	Date de débauche	Nb heures	Class, Emploi	Salaires	Av. en nature	CES	Primes d'éloian.	Fraction primes
							+	100 100 000	100 150 300

3. Modifier une déclaration DNS en brouillon

Il est possible de remplacer toutes les données par d'autres en important un nouveau fichier XML de données.

Cliquer sur le pictogramme « Modifier »

Le message suivant est affiché :

📐 Une déclaration DNS est déjà en brouillon pour la période sélectionnée. Que souhaitez-vous faire ?	
Ocmpléter manuellement le formulaire en brouillon	
O Compléter le formulaire en brouillon par la soumission d'un nouveau fichier	
O Créer un nouveau brouillon qui remplacera le précédent	
Valider Annuler	

> Après avoir choisi une option, cliquer sur « Valider ».



Note :

- la prise en compte de ces modifications ne sera effective qu'une fois que vous aurez validé cette nouvelle déclaration (elle sera enregistrée en tant que brouillon).

4. Supprimer une déclaration DNS en brouillon

Sur la page « Liste des déclarations en brouillon », cliquer sur le pictogramme « Supprimer » ¹/₆ de l'élément à supprimer.

Une demande de confirmation est affichée.

> Cliquer sur le bouton « Supprimer » en bas de page.

5. Transmettre une déclaration DNS en brouillon

▷ Sur la page « Liste des déclarations en brouillon », cliquer sur le pictogramme « Transmettre » 🜳

Une demande de confirmation est affichée.

> Cliquer sur le bouton « Transmettre » en bas de page.

6. Notification par mail quand la déclaration est en brouillon

Un email est envoyé aux utilisateurs ayant accès au service « Déclaration DNS » quand une déclaration est en brouillon et qu'elle n'a pas été transmise.

Lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification par email pour non dépôt sera envoyée 15 jours avant la date limite de dépôt puis tous les 15 jours.



Explication des différents messages d'erreurs possibles

1. Contrôles sur l'extension et la taille du fichier de données

Contrôle sur l'extension du fichier

Le système vérifie que le fichier de données soumis est soit un fichier au format « .txt », soit un fichier au format « .csv ». Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le fichier doit être obligatoirement au format ".bd" ou ".csv". Voir la notice pour plus de détails.

Contrôle sur la taille du fichier

Le système vérifie que la taille fichier de données soumis est au maximum de 10Mo Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La taille du fichier ne doit pas dépasser 10 Mo. Voir la notice pour plus de détails.

2. Contrôle de format sur fichier « .txt »

Contrôle sur la longueur des lignes

Le système vérifie que chaque ligne du fichier de données est longue de 300 caractères. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La ligne ne fait pas 300 caractères comme spécifié dans le cahier des charges

Contrôle sur l'exercice

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, l'exercice précisé est compris entre *année en cours -3* et *année en cours*. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

L'exercice doit être compris entre 2011 et 2014

Contrôle sur le numéro CAFAT du salarié

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le numéro CAFAT du salarié est au format numérique. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le numéro CAFAT du salarié doit être au format numérique

Contrôle sur la date de naissance

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de naissance du salarié est renseignée au format JJMMAAAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date de naissance n'est pas au format JJMMAAAA



Contrôle sur la date d'embauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date d'embauche du salarié est renseignée au format JJMMAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date d'embauche n'est pas au format JJMMAA

Contrôle sur la date de débauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de débauche du salarié est renseignée au format JJMMAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date de débauche n'est pas au format JJMMAA

Contrôle sur le montant des salaires versés

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des salaires versés est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des salaires versés doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant des cotisations CES versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des cotisations CES versées est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des cotisations CES versées doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant des fractions de prime versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des fractions de prime versées est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des fractions de prime versées doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant des primes d'éloignement versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des primes d'éloignement versées est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des primes d'éloignement versées doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le nombre d'heures travaillées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le nombre d'heures travaillées est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le nombre d'heures travaillées par un salarié doit être un entier positif ou nul



Contrôle sur la classification de l'emploi

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la classification de l'emploi est comprise entre les valeurs « 01 » et « 12 ». Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La classification de l'emploi doit être comprise entre "01" et "12"

Contrôle sur le montant des avantages en nature versés

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des avantages en nature versés est positif ou nul. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des avantages en nature versés doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant des heures supplémentaires exonérées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des heures supplémentaires exonérées versé est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des heures supplémentaires exonérées versé doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée versé est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée versé doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant de la rémunération brute annuelle versé est un nombre positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant de la rémunération annuelle brute versé doit être un entier positif ou nul

3. Contrôle de format sur fichier « .csv »

Contrôle sur le nombre de zones par ligne

Le système vérifie que chaque ligne du fichier de données comporte 22 zones. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Un enregistrement pour un salarié doit comporter au 22 zones



Contrôle sur l'exercice

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, l'exercice précisé est compris entre *année en cours -3* et *année en cours*. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

L'exercice doit être compris entre 2011 et 2014

Contrôle sur le nom du salarié

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le nom du salarié est renseigné sur 40 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le nom du salarié doit être de longueur maximale 40

Contrôle sur le nom marital du salarié

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le nom du salarié est renseigné sur 15 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le nom marital du salarié doit être de longueur maximale 15

Contrôle sur le prénom du salarié

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le prénom du salarié est renseigné sur 15 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le prénom du salarié doit être renseigné de longueur maximale 15

Contrôle sur le numéro CAFAT du salarié

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le numéro CAFAT du salarié est au format numérique et est renseigné sur 6 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le numéro CAFAT du salarié doit être au format numérique (longueur maximale 6)

Contrôle sur la date de naissance

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de naissance du salarié est renseignée au format JJMMAAAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date de naissance n'est pas au format JJMMAAAA

Contrôle sur la date d'embauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date d'embauche du salarié est renseignée au format JJMMAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date d'embauche n'est pas au format JJMMAA



Contrôle sur la date de débauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de débauche du salarié est renseignée au format JJMMAA et est cohérente. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La date de débauche n'est pas au format JJMMAA

Contrôle sur le montant des salaires versés

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des salaires versés est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des salaires versés doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 9)

Contrôle sur le montant des cotisations CES versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des cotisations CES versées est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des cotisations CES versées doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 9)

Contrôle sur le montant des fractions de prime versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des fractions de prime versées est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des fractions de prime versées doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 9)

Contrôle sur le montant des primes d'éloignement versées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des primes d'éloignement versées est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des primes d'éloignement versées doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 9)

Contrôle sur le nombre d'heures travaillées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le nombre d'heures travaillées est positif ou nul et est renseigné sur 4 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le nombre d'heures travaillées par un salarié doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 4)

Contrôle sur la classification de l'emploi

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la classification de l'emploi est comprise entre les valeurs « 01 » et « 12 ». Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :



La classification de l'emploi doit être comprise entre "01" et "12"

Contrôle sur le montant des avantages en nature versés

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des avantages en nature versés est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des avantages en nature versés doit être un entier positif ou nul (longueur maximale 9)

Contrôle sur le montant des heures supplémentaires exonérées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant des heures supplémentaires exonérées versé est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant des heures supplémentaires exonérées versé doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérées

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée versé est positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée versé doit être un entier positif ou nul

Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant de la rémunération brute annuelle versé est un nombre positif ou nul et est renseigné sur 9 caractères maximum. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

Le montant de la rémunération annuelle brute versé doit être un entier positif ou nul

4. Contrôle de cohérence

Contrôle sur l'exercice

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, l'exercice précisé est correspond à la période de déclaration choisie. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

l'exercice renseigné ne correspond pas à l'exercice en cours.

Contrôle sur le numéro CAFAT

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le numéro CAFAT renseigné existe dans les données de la CAFAT. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :



le numéro CAFAT renseigné n'existe pas.

Contrôle sur l'attribution du numéro CAFAT

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le numéro CAFAT renseigné est associé à la bonne personne en se basant sur son nom et sa date de naissance. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

le numéro CAFAT ne correspond pas au salarié renseigné.

Contrôle sur le numéro CAFAT

Le système vérifie que, pour chaque ligne du fichier de données, il n'existe pas déjà une déclaration identique déjà renseignée dans le formulaire. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

le salarié avec le numéro CAFAT 0098999 est déjà présent dans le formulaire avec les mêmes paramètres. Si besoin, merci de compléter la fiche qui existe déjà dans le formulaire.

Contrôle sur la date de naissance

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de naissance est renseignée. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

la date de naissance est obligatoire.

Contrôle sur la date d'embauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date d'embauche renseignée est inférieure ou égale à la date de fin de la période concernée par la déclaration. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

la date d'embauche doit être antérieure au 31/12/2013.

Contrôle sur la date de débauche

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de débauche renseignée est comprise dans la période concernée par la déclaration. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

la date de débauche doit être comprise entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013

Contrôle sur la chronologie

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, la date de débauche renseignée ultérieure à la date d'embauche renseignée. Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

la date de débauche doit être ultérieure ou égale à la date d'embauche.



Contrôle sur les chevauchements de période

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, il n'existe pas déjà, dans le fichier ou le formulaire, une déclaration pour le même salarié pour laquelle la période se chevauche. Dans le cas contraire, l'un des messages d'erreur suivants est affiché suivant les cas :

le salarié avec le numéro CAFAT 0456161 est déjà présent dans le formulaire pour la période du 05/05/2013 au 01/10/2013. Si besoin, merci de compléter la fiche qui existe déjà dans le formulaire.

le salarié avec le numéro CAFAT 0179638 est déjà présent dans le fichier pour la période du 01/04/2013 au 01/06/2013. Si besoin, merci de concaténer les données en un unique enregistrement.

Exemple :

M. X a travaillé à mi-temps sur le site n°1 de la société Y du 05/05 au 15/07 et à mi-temps sur le site n°2 de la société Y du 15/06 au 15/08. Dans ce cas, le salarié doit faire l'objet d'une unique ligne dans le fichier de données pour la période du 05/05 au 15/08.

Contrôle sur le montant de la rémunération brute annuelle

Le système vérifie que, sur chaque ligne du fichier de données, le montant de la rémunération brute annuelle est obligatoirement renseigné si les champs « Montant des heures supplémentaires exonérées » et/ou « Primes exceptionnelles de pouvoir d'achat exonérée » sont renseignés Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant est affiché :

La saisie du champ « Rémunérations brutes » est obligatoire dans le cas où vous avez saisi un montant dans les champs « Heures supp. Exo » et « Primes exceptionnelles exo ».

Générer le fichier de données

Il faut disposer d'une application informatique permettant la génération de ce fichier.

Pour accéder aux informations relatives à la génération de ce fichier, consultez la page suivante : <u>https://dsf.gouv.nc/professionnels-impots-et-taxes/salaires-et-honoraires-dnsdnh</u>

Si le lien ne fonctionne pas, connectez-vous sur le site Internet <u>www.dsf.gouv.nc</u> puis cliquer sur « Visiter l'espace Professionnels » puis sur « Déclaration DNS ».

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services



Toutes ces notices sont disponibles sur la page d'accueil de <u>http://www.impots.nc</u> dans la rubrique « Notices » (menu bleu à gauche).